Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

CNNum
Conseil National du Numérique

Paris, le 6 janvier 2016

20 recommandations pour accompagner les nouvelles trajectoires

Le Conseil national du numérique a remis mercredi 6 janvier son rapport "Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires" à Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Le rapport du Conseil national du numérique (CNNum), remis ce mercredi à Myriam EL KHOMRI, vient clôturer une séquence de réflexion sur le futur du travail et de l'emploi à l'heure du numérique.

Le CNNum était appelé à formuler des propositions sur la transformation numérique des entreprises, les pratiques numériques des services publics de l'emploi dans le monde et les effets de l'automatisation des activités sur le travail et ses conditions. Ces problématiques ont d'abord été abordées lors de la concertation nationale sur l'ambition numérique de la France, puis approfondies par un groupe de travail, dédié, piloté par Nathalie ANDRIEUX et composé d'une quinzaine de membres.

Le rapport du CNNum présente d'abord un panorama des controverses liées au futur de l'emploi, du travail, et de l'activité. Cet exercice éclaire des concepts, des prises de positions, et des propositions présentes dans le débat public. Plus de 50 auditions ont été menées, auprès de sociologues, juristes, économistes, prospectivistes, associations, administrations, syndicats, entreprises. De nombreux sujets sont mis en perspective : la fin ou non du salariat, les effets de la révolution numérique sur la segmentation du marché du travail, sur les conditions de travail, la notion « d'*uberisation* », le futur du dialogue social, le statut du travail humain face à l'automatisation, les liens entre travail, revenus et droits. **A partir de cette cartographie, le CNNum a formulé des recommandations, ensuite rediscutées lors de la journée contributive organisée au Conseil économique social et environnemental le 19 novembre 2015**.

Les recommandations du CNNum couvrent l'action publique, la formation, le dialogue social, les organisations et relations de travail, la transformation de l'industrie. Elles prolongent plusieurs chantiers engagés par le gouvernement autour de la transformation du travail et de l'emploi, par exemple :

- **sur le compte personnel d'activité (CPA),** destiné à accompagner les transitions professionnelles, et dont les contours font l'objet d'une négociation avec les syndicats, **le CNNum préconise qu'il soit construit en partant des besoins des utilisateurs, selon des méthodes agiles et de « *design thinking* ».** Il propose de créer un « **droit individuel à la contribution** » autorisant les individus à participer à des projets d'utilité sociale, à se former hors les murs, à contribuer à la production de biens communs.

- **sur la validation des acquis de l'expérience (VAE)**, le CNNum propose **d'assouplir les délais nécessaires à son obtention**. Il préconise aussi une simplification des dispositifs de reconnaissance, via le développement de plateformes en ligne.

- **sur l'encadrement de l'économie collaborative,** le CNNum propose que soit appliqué le principe de loyauté des plateformes aux acteurs de l'économie collaborative et que soient soutenues les initiatives de mobilisation des travailleurs de ces plateformes, qui souffrent d'un manque de représentation dans le dialogue social national. Il appelle à assurer une protection effective des travailleurs indépendants mais économiquement dépendants.

Enfin, quelques chantiers de prospective sont proposés, en particulier sur le renouvellement de nos modèles de redistribution. Le CNNum propose la réalisation d'études de faisabilité et le développement d'outils de simulation autour de l'idée d'un revenu de base.

Myriam EL KHOMRI a déclaré, à l'occasion de la remise officielle du rapport : « *Nous ne devons pas opposer développement de l'économie collaborative et protection de ses travailleurs. Ce sont les indépendants eux-mêmes qui nous le disent : 81 % des autoentrepreneurs dénoncent le manque de couverture sociale* ».

"*Nous ne pouvons pas ignorer les tensions sociales actuelles liées à la révolution numérique. Les événements récents autour de la société Uber n'en révèlent qu'une partie*", affirme Benoît THIEULIN, Président du CNNum. "*Il faut voir plus loin : pour le moment, la révolution numérique n'est pas soutenable et il n'est pas impossible qu'elle entraîne un accroissement des inégalités et une paupérisation massive. Nous ne pouvions donc pas écarter ce scénario. C'est pour cela que nous avons formulé des propositions de méthode plutôt qu'un dispositif précis autour du revenu de base. Nous soutenons également que le rapprochement du mouvement coopératif et des écosystèmes numériques peut justement susciter des alternatives aux modèles actuels de l'économie collaborative.*"

Contacts presse :

- Cabinet de Myriam EL KHOMRI : secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr
- CNNum : Yann BONNET, Secrétaire général, presse@cnnumerique.fr - 01 53 44 21 27

Plus d'information sur : www.cnnumerique.fr/travail

CNNum
Conseil National du Numérique

TRAVAIL EMPLOI NUMÉRIQUE

LES NOUVELLES TRAJECTOIRES

Dossier de presse

6 janvier 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

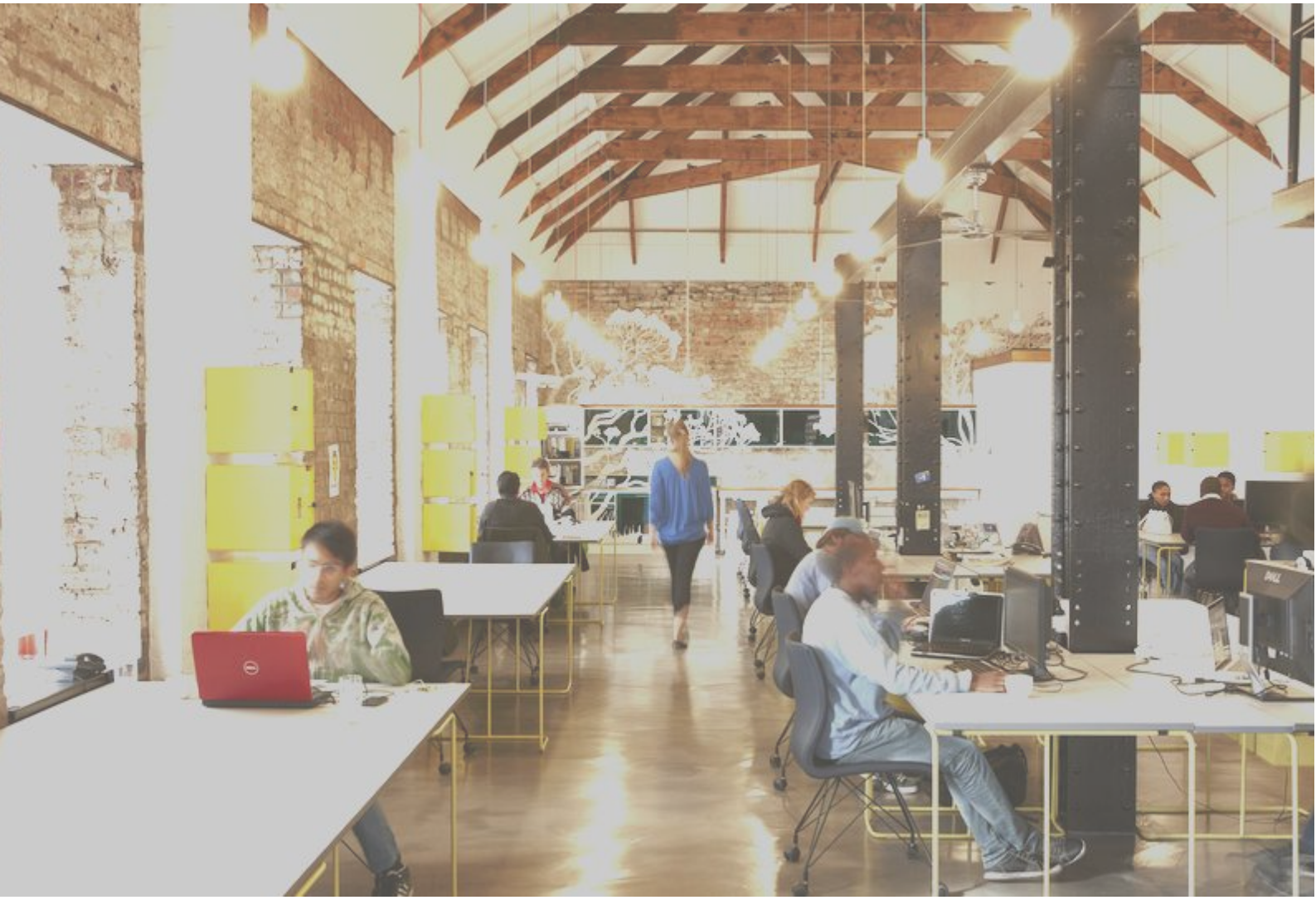

Le Conseil national du numérique porte 20 propositions pour l'emploi et le travail à l'heure du numérique

www.cnnumerique.fr/travail

A l’occasion de la remise du rapport “*Travail, Emploi, Numérique, les nouvelles trajectoires*” à Myriam El Khomri le 6 janvier 2016, le Conseil national du numérique (CNNum) présente 20 recommandations pour ouvrir de nouvelles trajectoires au travail et à l’emploi à l’heure du numérique.

1. Contexte

Une saisine en continuité avec le rapport “Ambition numérique” du CNNum

Le Conseil a été saisi en décembre 2014 par le Ministère du Travail, de l’Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social pour formuler ses propositions sur trois problématiques principales :

- quels nouveaux métiers, quelles nouvelles compétences et comment conduire la transformation numérique des entreprises ?
- quelles sont les pratiques numériques des services publics de l’emploi dans le monde ?
- comment l’automatisation et la numérisation des activités agissent-elles sur le travail et ses conditions ?

Ces problématiques ont été premièrement abordées lors de la concertation nationale menée par le CNNum entre septembre 2014 et juin 2015. Dans le rapport *Ambition numérique*, plusieurs pistes relatives à la transformation de notre modèle social ont été esquissées, et le CNNum a souhaité les approfondir en formant un groupe de travail dédié.

Le groupe de travail, piloté par Nathalie Andrieux, est composé de Benoît Thieulin, Président, Christine Balagué et Valérie Peugeot, Vice-Présidentes, Michel Briand, Nathalie Bloch-Pujo, Virginia Cruz, Pascal Daloz, Francis Jutand, Daniel Kaplan, Laurence Le Ny, Bernard Stiegler, Marc Tessier, Brigitte Vallée, membres du Conseil, Yann Bonnet, Secrétaire général, Somalina Pa, Rapporteur général, Mathilde Bras, Judith Herzog et François Levin, Rapporteurs.

Un rapport qui prolonge la vision que porte le CNNum depuis le début de son mandat

Ce rapport est un rapport de “synthèse”. Depuis presque trois ans, le CNNum porte une vision de la transformation numérique de l’économie et de la société. Aborder la révolution numérique et ses impacts sur le travail et l’emploi nous a permis d’enrichir des idées portées par le CNNum, notamment sur la loyauté des plateformes, la nécessité d’articuler innovation et biens communs informationnels, la transformation de nos dispositifs éducatifs, et la modernisation de nos services publics.

Les recommandations présentées dans ce rapport alimenteront plusieurs projets législatifs, en particulier le projet de loi sur le travail et le projet de loi sur les nouvelles opportunités économiques. Tout comme le plan d’action sur la convergence entre transition numérique et transition écologique, ce rapport propose à la prochaine mandature du CNNum de nouveaux chantiers prospectifs à engager.

2. Calendrier et méthodologie des travaux du CNNum

Les travaux du groupe se sont déroulés en deux temps. De juin à octobre 2015, le groupe de travail a mené plus de 50 auditions d’experts et parties prenantes afin de dessiner **une cartographie des débats et controverses (première partie du rapport)**. Sur cette base, **des axes de recommandations (seconde partie du rapport)** ont été définis et reversés au débat lors d’une journée contributive en novembre 2015.

+50 auditions

sociologues, économistes, prospectivistes, administrations, syndicats, entreprises, fédérations professionnelles, entrepreneurs, investisseurs, collectivités

1 journée contributive

au Conseil économique, social et environnemental le 19 novembre 2016 (6 ateliers de travail), en présence de Myriam El Khomri

Atelier sur les nouveaux modèles de solidarité, CESE 19 novembre 2015

Le rapport a été voté le 4 décembre 2015 lors de la réunion plénière du Conseil, avant d’être remis au gouvernement.

Parmi les organisations qui ont contribué à la saisine

auditions et journée contributive, liste non exhaustive

Agence nationale pour l’amélioration des conditions de travail - Ars Industrialis - Association Travail Emploi Société Europe - Capgemini Consulting - Centre de Recherches interdisciplinaires - Confédération Française Démocratique du Travail - Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - Confédération Générale du Travail - Confédération générale des SCOP - Conseil d’analyse économique - Dassault Systèmes - Etalab - Fondation Internet Nouvelle Génération - Fondation Travail Université - France Stratégie - IG Metall - Inspection générale des affaires sociales - Institut de l’iconomie - Institut Mines Télécom - Mouvement des Entreprises de France - Medialab Sciences Po - Mouvement français pour un revenu de base - Observatoire de l’*uberisation* - Paris School of Economics - Plaine commune - Pôle emploi - Prospective 2100 - Roland Berger - Stagiaires sans frontières - Syntec numérique - Télécom ParisTech - Union Professionnelle Artisanale

3. La métamorphose numérique réinterroge nos grilles de lecture traditionnelles de l’emploi, du travail, et de l’activité

Un monde d’incertitudes qui nourrit des controverses profondes

- **Aujourd’hui n’a rien à avoir avec hier. La révolution numérique est une véritable métamorphose.** Les transformations que nous connaissons sont radicalement différentes des précédentes révolutions industrielles. Plus qu’une accélération des rythmes de travail et de circulation de l’information, il s’agit d’une révolution cognitive, qui change nos manières de penser, de modéliser le monde, et de résoudre des problèmes.

“L’automatisation, l’économie collaborative et l’amplification de la pluriactivité ne peuvent résumer à elles seules la période actuelle. Il s’agit de tendances visibles qui masquent des ruptures profondes et fonctionnent comme un test de résilience de nos politiques publiques.” Nathalie Andrieux, pilote du groupe.

- **Anticiper devient difficile. La diversité des théories et projections proposées renforce l’incertitude.** Les scénarios de l’impact du numérique sur l’emploi et le travail sont multiples. De nombreux cabinets de conseil, chercheurs, prospectivistes, experts s’y sont essayés. La diversité des analyses, des champs disciplinaires convoqués et des visions de la société proposées rendent complexe l’adoption d’un positionnement assuré. Le CNNum a donc décidé de rendre compte de ces incertitudes en réalisant une cartographie des controverses. Elle permet d’éclairer certains débats, qui souvent perdent en clarté et manquent de mise en perspective historique, économique, sociologique, juridique. Ce travail a permis de voir comment les concepts mêmes de travail, d’emploi et d’activité étaient mouvants et, selon la définition retenue, pouvaient conduire à des choix politiques différents.

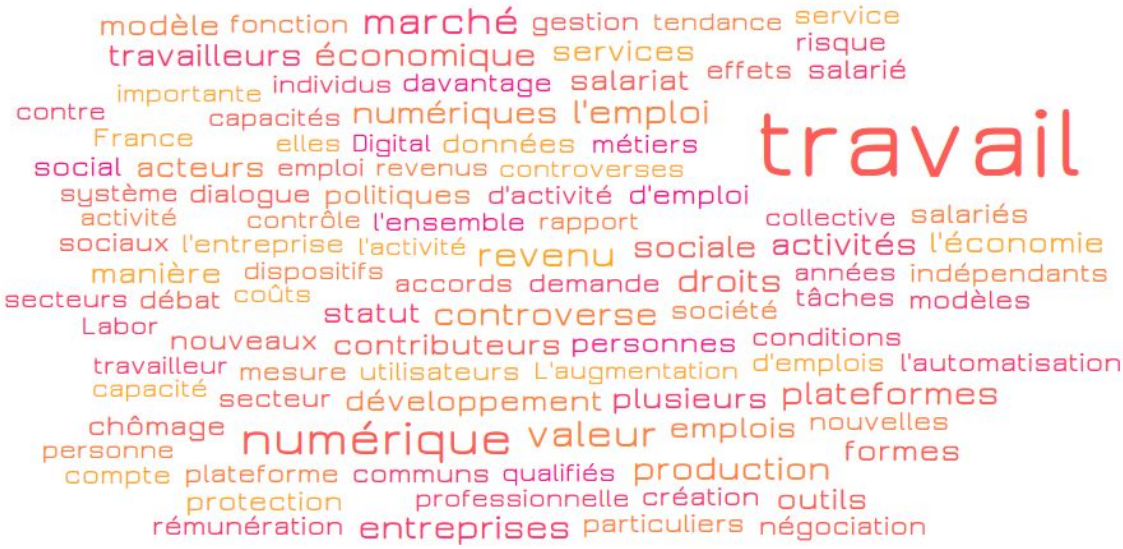

Nuage de mots les plus récurrents dans la cartographie des controverses

Controverses abordées

- Quelle place et quel statut pour le travail humain dans la société de demain ?
- Le numérique favorise-t-il une autonomisation émancipatrice des travailleurs ?
- Le salariat est-il dépassé ?
- Le numérique renforce-t-il la segmentation du marché du travail ?
- Utiliser une plateforme, est-ce du travail qui doit être reconnu comme tel ?
- Toute entreprise a-t-elle vocation à être “*ubérisée*” ?
- Faut-il décorréler revenu et travail ?
- Quel dialogue social à l’heure du numérique ?
- Faut-il décorréler protection (droits) et travail (statuts d’emploi) ?

Agir est nécessaire. 5 objectifs pour guider l’action publique et privée, favoriser la capacitation des individus, recréer du collectif dans les organisations, et donner du sens au travail en transitions.

- **Valoriser les parcours hybrides.** Pour toutes les personnes, quelle que soit leur tranche d’âge, et en particulier pour les jeunes, pouvoir alterner entre différentes formes d’emploi, salariales et entrepreneuriales, constitue l’une des conditions de réussite. La pluriactivité, l’alternance entre des emplois intenses et des activités plus en respiration, sont des tendances lourdes, qui pourraient être vécues comme des risques plutôt que des opportunités. La formation professionnelle, la valorisation des acquis, et la protection sociale sont plus difficiles à orchestrer sur des parcours moins linéaires.

- **Transformer les organisations pour en faire des lieux d’émancipation et d’apprentissage.** Le numérique transforme l’organisation du travail à l’extérieur et à l’intérieur de l’entreprise. A l’extérieur, les modèles économiques numériques favorisent le recours au travail indépendant, qui peut cependant conduire à la création de liens de dépendance économique. A l’intérieur, la place croissante prise par les dispositifs numériques contribue parfois à un sentiment d’isolement et/ou de perte d’autonomie des travailleurs, qui ne trouvent plus de sens dans les projets qu’ils mènent. Il est donc nécessaire de dessiner de nouveaux chemins du lien de subordination, des relations de travail et de l’organisation du travail.

10,3%
travailleurs non salariés en France (INSEE, 2014)

2,5 millions de personnes sont pluriactives en France (INSEE, COE)

48 millions
de travailleurs sur les plateformes d’outsourcing
(Banque Mondiale, 2015)

Seuls **10% des autoentrepreneurs dégagent un salaire supérieur au SMIC** en 3 ans (Rapport Mettling, 2015)

Le marché de l’économie du partage représenterait
335 milliards de dollars d’ici 2025 (PwC, 2014)

+ 1 million de personnes pauvres depuis 2002
(Observatoire des inégalités)

- **Recréer du collectif, pour tous et à toutes les échelles.** Pour certaines catégories, et notamment les travailleurs des plateformes, l’absence de collectifs contribue à exacerber des liens de dépendance économique et sociale et à augmenter les inégalités face aux droits sociaux. Les débats relatifs à l’encadrement de l’économie collaborative doivent nous conduire à repenser la construction de ces collectifs, et cela passe avant tout par **une démocratie sociale renouvelée.** Le numérique offre les possibilités de mieux équilibrer les rapports de force entre des communautés de travailleurs atomisés et des plateformes via le soutien à des plateformes de *crowdsourcing* des conditions de travail et l’application du principe de loyauté et de transparence dans les relations économiques.

- **Repenser la relation entre le travail et la (re)distribution des richesses.** S’il est impossible de prédire l’avenir de l’emploi face à l’automatisation, les acteurs publics doivent anticiper l’éventualité d’un chômage structurel persistant et d’une montée des inégalités du fait de l’automatisation. **Aussi devons-nous examiner une nouvelle manière de penser la relation entre le travail et la distribution des richesses. Le CNNum a donc choisi d’aborder les enjeux relatifs au revenu de base**, en proposant des expérimentations et études de faisabilité.

Pour Benoît Thieulin, Président du CNNum, “*C’est la première fois qu’un rapport d’une commission publique évoque le revenu de base en lien avec la métamorphose numérique. Nous avons fait le choix de proposer des méthodologies pour en examiner les composantes (financement, faisabilité, articulation avec d’autres politiques publiques) et les conséquences sur la construction des politiques publiques. Les pouvoirs publics doivent s’en emparer pour accompagner le renouvellement de nos modèles de solidarité et de redistribution. Des expérimentations sont menées dans plusieurs pays, nous ne pouvons pas ignorer ce mouvement*.”

- **Favoriser la capacitation des individus.** C’est en s’appuyant sur les talents, les initiatives individuelles, et en définissant de manière collective les modes de production et de distribution des richesses que la France et l’Europe pourront affronter les incertitudes. Cela suppose ainsi que l’action publique change de posture, soutienne les expérimentations et inclue davantage les acteurs locaux et la société civile à la décision et l’action publiques.

4. 20 recommandations pour les nouvelles trajectoires du travail et de l’emploi

“Pour ce qui est de l’avenir, il ne s’agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible” Antoine de Saint-Exupéry

Les recommandations présentées par le CNNum couvrent tant des actions à court terme que des chantiers de prospective. Elles ouvrent des champs de possibles en matière de formation, de dialogue social, de régulation des plateformes, de modernisation de l’action publique, aux niveaux local, national et international. Certaines pistes proposent d’accompagner des expérimentations et initiatives qui permettent d’enrichir la prospective.

AXE I - Les trajectoires professionnelles hybrides, un défi pour des dispositifs personnalisés, incitatifs et motivants.

Avec le numérique, les parcours professionnels sont plus dynamiques et évolutifs. L’action publique doit accompagner ce mouvement en simplifiant le recours à la pluriactivité, et valoriser les activités contributives en leur associant des droits sociaux. Le service public de l’emploi, notamment au niveau local, doit aussi s’ouvrir aux nouvelles formes d’activité.

Recommandation 1 **Promouvoir les parcours professionnels hybrides et pluriactifs,** en améliorant les dispositifs permettant la pluriactivité et en accompagnant le travail en temps partagé.

Recommandation 2 **Fluidifier, simplifier et sécuriser les transitions professionnelles :** faciliter les passerelles entre le secteur public et le secteur privé et simplifier les démarches administratives (information disponible en ligne, portabilité des informations professionnelles, interface de gestion des déclarations)

Recommandation 3 **Le Compte personnel d’activité, un outil d’empouvoirement individuel et de sécurisation des transitions.**

- Conception agile : besoins utilisateurs, référentiels d’interopérabilité, de portabilité, d’accessibilité numérique. Définition en commun des modes de gouvernance. Intégration d’outils de simulation des droits
- Accompagnement : intégrer des médiateurs numériques, former les organisations, faire remonter les bonnes pratiques

Recommandation 4 **Mobiliser le numérique pour valoriser les activités non rémunérées par un salaire, un revenu et porteuses de sens individuel et collectif :** reconnaître un droit individuel à la contribution *(cf. encadré)*, construire des métriques pour mesurer les effets d’activités vectrices d’externalités, construire des outils d’ingénierie sociale pour promouvoir les activités contributives.

Recommandation 5 **Adapter la recherche et l’offre d’emploi aux évolutions des usages des demandeurs et des acteurs de l’emploi :** définition de parcours utilisateurs, déploiement d’outils de simulation de la mobilité et de l’employabilité, ouverture de l’écosystème de l’emploi en ligne.

Recommandation 6 **Un service de l’emploi élargi, placé au coeur du développement de nouvelles activités.** Le CNNum recommande d’ouvrir les lieux de service public de l’emploi et d’en faire des lieux de créativité et d’émancipation (mise en place d’espaces collaboratifs, d’expérimentations, de *fab labs*). Les territoires doivent aussi être mobilisés pour faire émerger un plan numérique emploi partant de leurs besoins (outils prédictifs de l’évolution du marché du travail sur la base de données d’intérêt général).

Le droit individuel à la contribution (recommandation 4)

Ce droit autoriserait la participation d’un travailleur à des projets en dehors de son organisation principale (activités associatives, création d’entreprises, projets de recherche, projets d’intérêt général, etc.). Il pourrait s’appliquer aux salariés du secteur privé, aux contractuels de la fonction publique ainsi qu’aux fonctionnaires (toutes fonctions publiques confondues).

Exemples de projets :

- projets de création et de développement d’entreprises, de fab labs,
- engagement dans une association ;
- participation à des activités de recherche librement accessible ;
- production de biens communs ;
- réalisation de missions de médiation numérique, de solidarité, etc. ;

La création de ce droit permettrait également de rassembler, de simplifier et de moderniser plusieurs dispositifs existants (congés et modalités de temps partiel).

La participation à ce type de projets pourrait être reconnue comme un temps de formation, et être comptabilisée dans le futur compte personnel d’activité (ou via le compte épargne temps), y compris pour les allocataires de l’assurance-chômage exerçant des activités de ce type en parallèle de leur recherche d’emploi.

AXE II - Les nouvelles relations de travail : redonner du sens au travail collectif et soutenir les organisations alternatives.

Au croisement des désirs individuels d’une plus forte autonomie, d’une externalisation accrue de la production et d’une remise en cause partielle du modèle salarial, se pose donc aux politiques publiques la question de l’encadrement des nouvelles pratiques et relations de travail.

Recommandation 7 **Assurer une protection effective pour les travailleurs indépendants mais économiquement dépendants en faisant évoluer le droit commun.** Le CNNum estime qu’il est nécessaire de prendre en compte juridiquement les modifications des relations de dépendance économiques et de subordination juridique - et notamment leur décorrélation grandissante. Néanmoins il ne préconise pas l’adoption d’un dispositif précis, mais se prononce en faveur de l’évolution du droit commun plutôt que pour la multiplication des régimes spéciaux.

Recommandation 8 **Encadrer les plateformes de l’économie collaborative.** Le CNNum préconise l’application du principe de loyauté aux plateformes de l’économie collaborative. En parallèle, le coopérativisme de plateforme mériterait d’être soutenu, car il permet d’assurer une juste représentation des travailleurs (*cf. encadré*).

Recommandation 9 **Soutenir les formes alternatives de collectifs de travail,** en donnant davantage de visibilité aux organisations coopératives (SCIC, SCOP, CAE), et en offrant de nouvelles déclinaisons possibles à l’objet social de l’entreprise (*cf. encadré*).

Recommandation 10 **Redonner sens et envie au travail dans les organisations,** en développant des formes de management plus collaboratives, en introduisant des modes d’évaluation collective, et en associant les travailleurs dans le déploiement d’outils numériques de travail.

Le coopérativisme de plateforme (recommandation 8)

Le coopérativisme de plateforme est une idée défendue par Trebor Scholz, un universitaire américain. Il s’inscrit dans la ligne de travaux précédents sur le modèle coopératif et le *peer to peer* en ligne (Michel Bauwens, Yochai Benkler).

Cette idée part d’un double constat :

- les plateformes de l’économie collaborative captent une grande partie de la valeur créée par le travail des utilisateurs
- ces mêmes plateformes ont un rôle qui peut s’apparenter à celui d’un employeur alors même qu’elles n’ont pas les obligations parallèles

Exemples de plateformes coopératives : La Zooz, Fairmondo.

Le CNNum préconise le soutien à ce mouvement via des financements du PIA (Programme d’Investissements d’Avenir), le lancement d’expérimentations et de programmes de recherche.

Les organisations coopératives et le numérique - SCIC, SCOP, CAE (recommandation 9)

Le mouvement coopératif et les écosystèmes numériques gagneraient à se rapprocher davantage. Cette convergence constituerait une alternative positive aux craintes actuelles de captation de la valeur économique et sociale par de grands acteurs.

Les modèles d’organisation en SCOP ou en SCIC sont particulièrement adaptés à des projets de plateformes numériques soutenables et équitables. Le mode de gouvernance proposée (sociétariat, intégration de parties prenantes publiques et privées) intègre ainsi l’innovation sociale au coeur de l’organisation de travail et n’en fait plus seulement une finalité.

Enfin, le modèle coopératif numérique peut s’avérer efficace dans l’industrie, car il propose une nouvelle forme de distribution de la production, plus décentralisée et efficiente, qui s’appuie sur des réseaux de *makers* et peut être coordonnée par des dispositifs innovants (exemple de la technologie *blockchain)*.

Le CNNum préconise que soit améliorée l’information sur le modèle coopératif dans les écosystèmes numériques et entrepreneuriaux locaux (FrenchTech, CCI, incubateurs, universités). Les modèles de financement mériteraient d’être améliorés et mieux documentés auprès des investisseurs en capital-risque.

AXE III - Un scénario industriel alternatif pour l’Europe.

Les craintes de remplacement massif d’emplois par l’automatisation doivent être prises en compte. Il est aussi crucial de penser les métiers qui n’existent pas encore et les conditions de leur création. Le Conseil appelle à penser l’articulation des démarches d’innovation ouverte pouvant porter un renouveau pour l’industrie française, avec un cadre consolidé pour les communs informationnels.

Recommandation 11 **Automatisation : définir des stratégies basées sur la complémentarité.** Développer une politique ambitieuse pour la recherche, l’éducation et la formation continue pour préparer les métiers de demain, créer en Europe le Web industriel (*cf. encadré*). Pour des raisons de cohésion et de maintien des capacités d’innovation sur le long terme, l’automatisation doit être conçue en soutien plutôt qu’en remplacement du travail humain, manuel ou cognitif.

Recommandation 12 **L’innovation ouverte comme axe de renouveau industriel.** Le CNNum préconise de soutenir les acteurs menant leur transformation numérique par une approche écosystémique. Les projets pluridisciplinaires menés dans les territoires doivent être soutenus et les externalités de l’innovation ouverte mesurées. Le CNNum préconise de financer la production de biens communs informationnels pan-européens. Il s’agit aussi de consolider juridiquement le système de licences à réciprocité, d’établir des lignes directrices pour un usage non prédateur de l’*open source* et d’appliquer le principe de loyauté des plateformes pour les APIs (interfaces de programmation).

Pour un Web industriel européen (recommandation 11)

Le numérique doit être mobilisé pour la reconstruction de l’industrie française.

Dans le cadre du plan Industrie du futur et du plan d’action franco-allemand pour une politique industrielle numérique, le CNNum recommande de développer les relations industries-startups autour de *Factory Labs* pour faciliter l’accès de ces dernières aux usines/lieux de production et soutenir les expérimentations d’innovations industrielles.

AXE IV - Mettre la formation en mouvement, diversifier les contextes d’apprentissage.

Faut-il former des spécialistes, experts et compétitifs sur le marché du travail ou plutôt des généralistes plus armés pour les reconversions ? L’automatisation de tâches répétitives rendra-t-elle d’autant plus nécessaire la créativité comme compétence coeur ? Quel que soit le scénario, les individus doivent être en capacité “d’apprendre à apprendre” tout au long de la vie. Cet objectif doit reconfigurer l’offre et les parcours du couple formation/orientation et proposer des emplois qui permettent le développement de soi dans et hors du travail.

Recommandation 13 **Transformer la formation professionnelle :** refondre le *design* pédagogique de la formation continue (réseaux d’échanges, tiers lieux, intégration d’acteurs de l’innovation sociale, développement de modules personnalisés). Créer le compagnonnage numérique. Simplifier la VAE (délais) et expérimenter d’autres modes de valorisation des acquis (*cf. encadré*). Adapter la GPEC territoriale aux futurs besoins en métiers.

Recommandation 14 **Renforcer l’accompagnement des porteurs de projets :** articuler le CPA et les programmes de formation des entrepreneurs et dirigeants d’associations, étendre le recours au statut d’étudiant-entrepreneur notamment dans les formations d’IUT, de BTS, et les licences professionnelles.

Recommandation 15 **Améliorer le service public de l’orientation et de la réorientation professionnelle :** développer les dynamiques pair-à-pair, le mentorat de candidats, s’appuyer sur des réseaux extérieurs pour enrichir les démarches d’orientation, et enrichir le référencement des offres de formations.

D’autres modes de validation des acquis pour un continuum entre formation initiale et continue (recommandation 13)

Le CNNum propose que les organismes paritaires et les organismes de formation qu’ils missionnent, ainsi que les réseaux académiques et les acteurs du développement économique local, **impulsent des plateformes dédiées à la construction d’un capital informationnel sur les savoirs et savoir-faire métier pour les TPE/PME.**

Des services pourraient être proposés en complément de ces *MOOC* métiers pour faciliter la validation des acquis. Dans ce cadre, il serait utile d’ouvrir la possibilité de choisir soi-même un professionnel “évaluateur” ou un expert reconnu dans le domaine concerné, à l’instar de la revue par les pairs pratiquée dans le milieu académique.

AXE V - Négociations collectives et dialogue social ouverts.

Il s’agit d’adapter le dialogue social dans l’entreprise aux nouveaux paradigmes du numérique. Les méthodologies et les objets du dialogue social doivent se renouveler et la représentation doit s’ouvrir aux nouveaux collectifs. Le CNNum préconise aussi que les pratiques de syndication innovantes soient soutenues et outillées.

Recommandation 16	**Redynamiser la démocratie sociale grâce au numérique** en impulsant des logiques de gouvernement ouvert dans le dialogue social.
Recommandation 17	**De nouveaux objets pour le dialogue social :** évolution des métiers et de l’automatisation, mesure de la charge de travail, équilibre vie professionnelle-vie privée, *empouvoirement* des salariés et agents publics, transparence de la gestion de l’entreprise, partage de l’information.
Recommandation 18	**Construire de nouvelles formes de dialogue social pour prendre en compte l’atomisation du travail.** Observer les pratiques de syndication auto-appropriées par des communautés de travailleurs (ex : plateformes de *crowdsourcing* des conditions de travail en Alllemagne, http://www.faircrowdwork.org/de/watch). Promouvoir le dialogue social à des nouvelles échelles : dialogue territorial, dialogue de projet, dialogue interentreprises, dialogue d’écosystèmes.

Redynamiser la démocratie sociale (recommandation 16)

Pour faire évoluer les pratiques du dialogue social, le Conseil préconise de/d’ :

- Organiser des consultations collectives en amont des négociations collectives obligatoires et des accords nationaux interprofessionnels et y inclure les nouveaux collectifs qui se structurent, hors syndicats, au sein des entreprises
- Faire de la base de données unique des entreprises un véritable outil du dialogue social
- Développer les formations aux enjeux du numérique à l’intention des représentants du personnel et des syndicats
- Garantir - vraiment - le droit d’information syndicale dans les entreprises, en ouvrant aux syndicats un accès à l’intranet des entreprises et la possibilité d’envoyer des tracts électroniques à l’ensemble des salariés de l’entreprise.

AXE VI - Modèles de (re)distribution et de solidarité.

Recommandation 19 **En préalable, inclure l’ensemble des acteurs et activités dans le prélèvement de l’impôt.** Le CNNum rappelle que la lutte contre l’optimisation fiscale agressive doit être prioritaire. Des dispositifs numériques peuvent aussi être développés pour améliorer l’information auprès des citoyens sur leurs droits lors de la déclaration d’impôt sur le revenu.

Recommandation 20 **Eclairer et expertiser les différentes propositions et expérimentations autour du revenu de base (*cf. encadré*).**

Expertiser les initiatives autour du revenu de base (recommandation 20)

L’idée d’un revenu de base, inconditionnel et universel précède la révolution numérique. Depuis quelques années, think tanks, associations, collectivités publiques évoquent cette idée pour des raisons diverses : lutter contre les inégalités, simplifier la gestion des aides sociales, construire des mécanismes de redistribution fiscales plus justes et équitables, mieux distribuer le travail et la valeur créée par le travail.

Des expérimentations sont progressivement mises en place dans plusieurs pays d’Europe, comme en Finlande ou aux Pays-Bas. En Aquitaine et à Plaine Commune des initiatives de nouveaux modèles de solidarité sont menées. Le CNNum a choisi de ne pas prendre position sur un dispositif en particulier, mais pense qu’il est absolument nécessaire de se poser la question aujourd’hui pour y repondre pour demain, et propose une méthodologie de réflexion et de construction collective autour du sujet du revenu de base.

Le Conseil propose notamment :

- **la réalisation d’une étude de faisabilité** : mobiliser des économistes, statisticiens, fiscalistes, juristes afin de développer un outil de simulation du passage à un revenu de base, et réaliser une étude d’impact de chaque proposition présente dans le débat public

- **l’accompagnement des territoires expérimentant des scénarios divers de revenus de base.** Par exemple, l’Assemblée nationale a voté en décembre 2015 une proposition de loi d’expérimentation pour un projet de “territoire zéro chômage de longue durée”. Cette initiative, portée par ATD Quart Monde prévoit de reverser les indemnités chômage dans les entreprises pour qu’elles embauchent les personnes en recherche d’emploi[1].

[1] voir : http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/experimentation_territoires_zero_chomage_longue_duree.asp

ANNEXES
Lettre de saisine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

PARIS, LE - 8 DEC. 2014

Nos Réf. : D 14001414

Cher Monsieur le Président,

Le numérique transforme profondément nos sociétés et nos économies : chaque secteur, chaque métier, chaque usage est appelé à muter. Parfois objet de crainte, je veux en avoir une approche positive, certain de la contribution qu'il peut apporter à la lutte contre le chômage que le Gouvernement a engagée.

Le numérique promet certes des emplois pour différents niveaux de qualification – il ne faut pas ignorer qu'il en détruit aussi – mais il offre surtout de nouvelles pratiques et opportunités pour trouver un emploi, construire une carrière et fluidifier le marché du travail. Cette approche me paraît majeure, peut-être même première. L'emploi est la première préoccupation des Français et le numérique a une réponse à apporter.

Dans le cadre de la concertation nationale placée sous l'égide du Conseil national du numérique, le Premier ministre a demandé à chaque ministre de se saisir des enjeux numériques qui concernent son champ, et de s'engager pleinement dans la concertation. Aussi, je souhaite vous saisir – et saisir à travers tous les experts et citoyens qui contribueront – de trois grandes questions :

1. Quels nouveaux métiers, quelles nouvelles compétences et comment conduire la transformation numérique des entreprises ?
2. Quelles sont les pratiques numériques des services publics de l'emploi dans le monde ?
3. Comment l'automatisation et la numérisation des activités agissent-elles sur le travail et ses conditions ?

Ces trois entrées soulèvent des questions importantes.

Monsieur Benoît THIEULIN
Président du Conseil National du Numérique
Bâtiment Atrium
14, place des vins de France
75573 Paris Cedex 12

Derrière le premier enjeu, il y a celui de la disparition de certaines activités et compétences, en même temps que d'autres apparaissent et sans que l'on soit capable de définir précisément le rythme et le volume. Cette évolution rapide porte en elle un risque fort de polarisation du marché du travail qu'il faut anticiper et contrer, mais également nombre de nouveaux métiers ou de nouvelles manières de faire le sien.

Derrière le deuxième enjeu, on trouve la question de l'évolution des manières de chercher un emploi et de recruter qu'un benchmark mondial des pratiques innovantes pourrait nourrir utilement.

Enfin, la troisième question soulève les enjeux du télétravail, de la disponibilité permanente, mais aussi des pratiques collaboratives, de la multi-activité et du travail gratuit des internautes, reposant les questions essentielles de la rémunération, du rapport au temps, et de la protection sociale des travailleurs à l'ère numérique.

Ces questions, à la fois prospectives et actuelles, méritent d'entrer dans le large processus de discussion que vous allez conduire, tant elles sont vastes.

Entrer dans la concertation nationale suppose en retour une contribution de notre part, versée au pot commun de la réflexion collective. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux conseillers des affaires sociales de nos ambassades de se pencher eux-mêmes sur les pratiques numériques des services publics de l'emploi des pays dans lesquels ils sont et jouissent d'une position d'observateur privilégié. Avant la fin de l'année, nous serons à même d'apporter ces contributions qui, je le souhaite, croiseront celles d'autres experts et citoyens. Je suis convaincu que cette manière hybride de produire des idées est tout à fait féconde.

Je souhaite le rendu de vos travaux dans le courant du premier trimestre 2015. Des approfondissements seront ensuite possibles. Je mobiliserai mes services pour qu'ils contribuent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

François REBSAMEN

A propos du Conseil national du numérique

Les missions

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante. Ses missions sont définies et ses membres sont nommés par décret du Président de la République. Le Conseil national du numérique a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l’impact du numérique sur la société et sur l’économie.

À cette fin, il organise des concertations régulières, aux niveaux national et territorial, avec les élus, la société civile et le monde économique. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique.

Les travaux

Consulter l’ensemble des travaux par thématique. Toutes nos saisines, avis et décisions sont disponibles sur notre site Internet : http://www.cnnumerique.fr

LES RAPPORTS ET AVIS DU CNNum
Avis relatif au projet de loi pour une République numérique (novembre 2015) http://www.cnnumerique.fr/wp-content/uploads/2015/10/Avis-du-CNNum-sur-le-projet-de-loi-numerique_VF.pdf
Appel à engagement pour la convergence entre les transitions écologique et numérique (novembre 2015) http://www.cnnumerique.fr/transitions2/
Innovation et transformation numérique en Europe - Plan d’action franco-allemand : Agir pour l’Innovation - avec le Beirat Junge Digitale Wirtschaft (octobre 2015) http://www.cnnumerique.fr/wp-content/uploads/2015/10/BJDW_CNNum_ActionPlan_Final_VF.pdf
Rapport sur la santé, bien commun de la société numérique (octobre 2015) http://www.cnnumerique.fr/le-cnnum-presente-son-rapport-sur-la-sante-bien-commun-de-la-societe-numerique/
Rapport Ambition numérique : pour une politique française et européenne de la transition numérique (juin 2015) http://www.cnnumerique.fr/presentation-enjeux-rapport/
Communiqué de presse sur le projet de loi renseignement (mars 2015) http://www.cnnumerique.fr/renseignement/

Rapport Jules Ferry 3.0 : bâtir une école créative et juste dans un monde numérique (octobre 2014)
http://www.cnnumerique.fr/education

Avis sur le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme (juillet 2014)
http://www.cnnumerique.fr/terrorisme/

Rapport sur la neutralité des plateformes : réunir les conditions d’un environnement numérique ouvert et soutenable (juin 2014)
http://www.cnnumerique.fr/plateformes/

Avis sur le volet numérique du projet de partenariat transatlantique (mai 2014)
http://www.cnnumerique.fr/ttip

Avis sur les libertés numériques (décembre 2013)
http://www.cnnumerique.fr/libertes-numeriques/

Avis sur les contenus et comportements illicites en ligne (décembre 2013)
http://www.cnnumerique.fr/contenus-illicites/

Avis sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel (novembre 2013)
http://www.cnnumerique.fr/avis-prostitution/

Rapport “Citoyens d’une société numérique : accès, littératie, médiations, pouvoir d’agir : pour une nouvelle politique d’inclusion” (novembre 2013)
http://www.cnnumerique.fr/inclusion/

Rapport sur la fiscalité à l’heure du numérique (septembre 2013)
http://www.cnnumerique.fr/fiscalite/

Avis sur l’enseignement de l’informatique (juin 2013)
http://www.cnnumerique.fr/enseignementinformatique/

Avis sur la Net Neutralité (mars 2013)
http://www.cnnumerique.fr/neutralite

LES SAISINES EN COURS

Saisine sur la transition numérique de l’enseignement supérieur

Travaux franco-allemands sur le développement et croissance des startups numériques (en coopération avec le Beirat Junge Digitale Wirtschaft)

Les membres du CNNum

Le Conseil National du Numérique est composé de 30 membres nommés par un décret du Président de la République du 17 janvier 2013.

Président

Benoît Thieulin, Fondateur et directeur de l’agence d’innovation numérique, La Netscouade, Directeur de l’Ecole la Communication de Sciences Po, membre du Conseil économique social et environnemental

Pilote du groupe de travail

Nathalie Andrieux, Membre du Conseil de surveillance et du Comité d’audit de Lagardère SCA, membre du Conseil d’administration et du comité des nominations et des rémunérations du Groupe Casino, Présidente du conseil d’administration de l’ENSCI-Les Ateliers, Ex Directrice générale adjointe de la branche Numérique du Groupe La Poste

Bureau

Christine Balagué, Vice-présidente libertés et droits fondamentaux, titulaire de la Chaire « réseaux sociaux » à l’Institut Mines-Télécom

Godefroy Beauvallet, Vice-président services publics et vie citoyenne, AXA Group Head of Ecosystem et maître de conférence associé à Télécom ParisTech

Tariq Krim, Vice-président écosystème et innovation, PDG-fondateur de Jolicloud

Valérie Peugeot, Vice-présidente transition numérique et société de la connaissance, chercheuse à Orange Labs, en charge des questions de prospective au sein du laboratoire de sciences humaines et sociales ; Présidente de l’assocation Vecam

Membres

Serge Abiteboul, Directeur de recherche à l’INRIA et membre du laboratoire LSV à l’ENS Cachan

Ludovic Blecher, Directeur du Fonds pour l’Innovation Numérique de la Presse Google & AIPG

Michel Briand, Responsable de la formation à Télécom Bretagne et acteur de réseau de réseaux coopératifs

Virginia Cruz, Designer chez IDSL

Pascal Daloz, Directeur général adjoint de Dassault Systèmes en charge de la stratégie et du développement

Marylène Delbourg-Delphis, PDG de Talent Circles

Stéphane Distinguin, Fondateur et Président de l’agence FaberNovel et Président du pôle de compétitivité Cap Digital Paris Région

Marie Ekeland, Fondatrice de Daphni et co-Présidente de France Digitale

Virginie Fauvel, Directrice Unité Digital et Market Management d’Allianz

Cyril Garcia, Directeur Général de Capgemini Consulting

Audrey Harris, PDG de Soubis

Francis Jutand, Directeur scientifique de l’Institut Mines Télécom en charge de la recherche et de l’innovation

Daniel Kaplan, Délégué général de la Fondation pour l’Internet Nouvelle Génération (la FING)

Laurence le Ny, Directrice Musique et Culture du groupe Orange

Tristan Nitot, Directeur produit à Cozy Cloud

Sophie Pène, Professeur à l’Université Paris Descartes

Nathalie Bloch-Pujo, Directrice d’Hachette Tourisme

Lara Rouyrès, Entrepreneur, co-fondatrice et CEO de Selectionnist et fondatrice de Dealissime.com (devenu livingsocial)

Jean-Baptiste Rudelle, Fondateur et Président de Criteo

Cécile Russeil, Directrice juridique groupe Ubisoft Entertainment

Bernard Stiegler, Philosophe, président de l’association Ars Industrialis et Directeur de l’Institut de Recherche et d’Innovation (IRI) du Centre Georges Pompidou

Marc Tessier, Administrateur de VidéoFutur et Président du Forum des Images

Brigitte Vallée, Directrice de recherche au CNRS

Secrétariat général

Yann Bonnet, Secrétaire général
Somalina Pa, Rapporteur général
Charly Berthet, Rapporteur
Mathilde Bras, Rapporteur
Camille Hartmann, Rapporteur
Judith Herzog, Rapporteur
Jan Krewer, Rapporteur
François Levin, Rapporteur
Rosemarie Césaire-Gédéon, Responsable logistique et financière

Contact presse

Yann BONNET, Secrétaire général
01 53 44 21 27 - presse@cnnumerique.fr

www.cnnumerique.fr/travail

Remise Rapport Nouvelles Trajectoires

Discours Nathalie ANDRIEUX - 6 janvier 2015

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs,
Chers tous,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaitez tous mes voeux pour cette nouvelle année, qu'elle soit remplie de joie et de projets.

Nous remettons aujourd'hui un rapport qui est le fruit de plusieurs mois de travail. Je tiens à remercier tous les membres du CNNum et contributeurs qui ont participé à l'exercice, qui n'était pas des plus simples, tant le sujet est vaste et les défis nombreux.

Pour les relever, nous avons fait le choix d'assumer plusieurs partis pris.

Premier parti pris, accepter l'incertitude.

Notre mission n'était pas tant de prédire le volume de destruction d'emplois lié à l'automatisation, ni de décider de mettre fin au salariat, mais plutôt de donner à voir ces incertitudes, car elles rythment le débat actuel sur le travail, l'emploi et la révolution numérique. Pour ces raisons nous avons mis à profit le contenu des 50 auditions menées dans un travail de cartographie des controverses. Elles mettent en perspective des sujets comme l'impact du numérique sur la nature du travail humain et sur la structure du marché du travail ; le concept d'*uberisation* ; la nature du travail sur les plateformes ; le salariat, le dialogue social. Somme toute, cette partie a vocation à évoluer, mais je dirais qu'elle éclaire un élément de vision, qui est central dans notre rapport : **aujourd'hui n'est pas la simple réplique des révolutions précédentes, nous vivons une réelle métamorphose**. Elle est économique, sociale, cognitive. Avec le numérique, les notions mêmes de travail, d'emploi et d'activité sont transformées, et nous oblige ainsi à changer de méthode de construction de nos politiques publiques. **Cela m'amène au second parti pris : le numérique**.

Le rôle du CNNum est bien d'adopter une approche numérique, empreinte de la vision que nous développons depuis trois ans. Nos 20 recommandations s'attachent donc à identifier les opportunités et les points de vigilance de cette révolution.

Pour aller à l'essentiel, je souhaiterais développer mon discours en me concentrant sur une idée forte du rapport : **les transitions individuelles**. Nous ne sommes pas les premiers à le dire, les trajectoires professionnelles sont de moins en moins linéaires, les transitions d'un statut à un autre, d'un emploi à un autre sont plus rapides et peuvent parfois être ressenties comme des risques, alors qu'elles sont une opportunité pour apprendre en continu, renouveler sa sociabilité dans le travail et trouver du sens dans les activités que nous exerçons, qu'elles soient rémunérées ou non. **Ces transitions individuelles doivent être accompagnées et sécurisées.**

- **Nous proposons ainsi que soit créé un droit individuel à la contribution.** Ce droit autoriserait un travailleur à participer à des projets en dehors de son organisation principale comme la création d'une entreprise, la réalisation d'un projet de recherche, l'exercice d'activités associatives. Cette participation pourrait être reconnue dans le futur Compte Personnel d'activité, comptabilisée en points fongibles pour de la formation par exemple.

- **Les parcours de formation doivent être d'ailleurs redynamisés**. A l'heure de la pluriactivité et des transitions, formation initiale et continue doivent être mieux articulées, et les méthodes d'apprentissage renouvelées. **Le dispositif de validation des acquis de l'expérience** pourrait être amélioré par une réduction des délais, l'intégration d'autres modes de validation et des outils numériques d'apprentissage et de gestion des connaissances.

- Ces chantiers supposent que le service public soit davantage adapté au développement de nouvelles formes d'activité. Le service public de l'emploi ne doit pas seulement offrir un guichet de services, il doit aussi mettre en capacité les individus à être acteurs de leurs parcours. **Nous proposons ainsi d'investir les lieux de service public local d'outils collaboratifs**, d'échanges pair à pair entre acteurs économiques, sociaux et usagers.

La présentation de ces recommandations montre bien que nous souscrivons dans l'ensemble à une protection sociale rattachée à l'individu, et non plus au statut.

Cependant, cela ne doit en aucun cas induire une réduction des garanties collectives qui sont rattachées à notre modèle social.

En effet, l'encapacitation, la libération des potentiels individuels doivent être comprises dans un cadre collectif. Aussi nous proposons que les activités d'utilité sociale soient reconnues et valorisées, et cela

va au-delà du droit à la contribution. Nous proposons ainsi d'observer et de soutenir les initiatives locales de nouveaux modèles de redistribution de la valeur produite collectivement. Des outils innovants d'ingénierie sociale peuvent être déployés, comme les monnaies complémentaires, le financement participatif, ou encore le revenu contributif. Les recommandations que nous proposons sur le revenu de base - quelque soit sa forme - sont donc des recommandations de méthode d'action dans l'incertitude. Le revenu de base ne doit pas tant être perçu comme une réponse aux risques de l'automatisation sur l'emploi mais plutôt comme une manière de repenser collectivement notre modèle de redistribution de la valeur, profondément bouleversé par la révolution numérique.

En définitive, ce rapport clôture, le mandat du CNNum, dont les membres vont être renouvelés d'ici quelques jours. Avec ce rapport nous sommes parvenus à articuler notre vision économique et notre vision sociale de la révolution numérique, et je crois que nous pouvons en être fiers.

Sans plus tarder, je laisse la parole à Madame la Ministre et vous souhaite une excellente lecture.

Remise Rapport Nouvelles Trajectoires

Discours Benoît THIEULIN - 6 janvier 2015

Madame la Ministre,

Chers contributeurs,

Mesdames et Messieurs,

Merci d'être présents aujourd'hui.

1. CONTEXTE

actualité importante, rapport de synthèse

Je voudrais partager avec vous le plaisir et l'honneur que j'ai de démarrer cette année par la remise de ce rapport qui propose de nouvelles trajectoires pour le travail et l'emploi à l'heure numérique.

Nous sommes résolument dans une période d'actualité importante pour le numérique et l'emploi. Je me permet de croire, Madame la Ministre, que nous vous remettons ce rapport **au bon moment, puisque nous sommes à l'amorce des discussions autour du projet de loi sur le travail**, et du chantier éminemment important que sera le déploiement du Compte personnel d'activité.

Puis, comme l'annonçait il y a quelques jours le **Président de la République dans ses voeux pour l'année 2016,** la révolution numérique amène des enjeux mais aussi des opportunités considérables pour redéfinir ce que doit être le travail et ce que peut être l'emploi dans cette nouvelle ère.

Enfin, ce rapport intervient en synthèse de trois années de mandature durant laquelle nous avons participé, à notre manière, à dynamiser les débats sur les enjeux numériques. Vous retrouverez donc dans ce rapport le prolongement des éléments qui constituent pour nous une réelle doctrine du CNNum, notamment sur : la loyauté des plateformes, l'inclusion, l'empouvoirement - par et sur - le numérique, la transformation de nos dispositifs éducatifs, la nécessité d'articuler l'innovation et le développement des communs informationnels ...

A travers six axes, qui réinterprètent l'accompagnement des trajectoires professionnelles, les collectifs de travail, l'économie collaborative, le dialogue social, la formation, l'industrie et notre modèle social ; nous proposons **une série de recommandations** destinées à alimenter les débats déjà engagés et qui vont se poursuivre cette année.

Nous ouvrons aussi **de nouveaux chantiers prospectifs que nous proposons d'engager pour la prochaine mandature.** En effet, nous sommes entrés dans une ère d'incertitudes sans commune mesure avec ce que nous avons connu auparavant. Nous abordons simultanément deux révolutions, numérique et écologique, qui s'impactent mutuellement, imposent leurs rythmes et demandent avant tout un renouvellement des méthodes**.** Comme le montrera Nathalie Andrieux, qui a brillamment piloté ces travaux, nous questionnons notamment les liens entre revenus et emploi, en abordant le revenu de base qu'il faut articuler avec le Compte Personnel d'activité que nous revisitons. En effet, nous voyons émerger un monde du travail marqué par la pluri-activité avec du salariat et du non-salariat, du marchand et du non marchand.

Ces tendances sont vectrices d'innovation sociale, de progrès, de bien-être collectif. Je crois qu'elle permettrons demain de prolonger les politiques publiques de masse pensées en pleine révolution industrielle. Que ce soit dans l'éducation, les services à la personne, ou l'environnement, pour ne prendre que ces exemples, nous avons aujourd'hui besoin de nouveaux services davantage ciblés sur les individus et qui soient également fruits des solidarités de proximité. On pourrait parler de **service public "personnalisé"**, **de service public de pair à pair** ou les individus contribuent généreusement et produisent ainsi des externalités positives considérables pour la société ; externalités positives, de pair à pair, que la puissance

publique de masse ne pourra jamais rendre mais dont il est crucial qu'elle les encourage, les favorise, les encadre.

Le numérique offre un canal pour le déploiement croissant ces contributions. Or, aujourd'hui, les individus qui effectuent ces contributions de manière croissante sont frappées d'une double peine : vous n'avez ni revenus, ni droits supplémentaires ! Alors même que vos contribuez au bien être collectif, dont nous avons tant besoin !

C'est pourquoi le CPA reconstruit les droits autour d'un individu et non plus simplement autour d'un statut**.** C'est dans cette logique que s'inscrit le revenu de base, qu'il soit inconditionnel ou couplé à une contribution à une activité utile à la collectivité - le revenu contributif - : il pourrait venir défrayer a minima ces activités d'intérêt général mais également protéger les individus de manière universelle.

C'est cela qui constitue les 2 nouveaux piliers d'un contrat social refondé à l'ère du numérique. Il faut les penser ensemble, les articuler, les expérimenter urgemment. J'en fais le pari : ils nourriront vos travaux, madame, la ministre, et plus encore demain, le grand débat qui s'ouvrira avec l'élection présidentielle l'année prochaine.

2. ON ENTEND QUE ...

"l'uberisation c'est la fin du travail, de l'emploi,
de la protection sociale, la course au moins disant…"

Après la concertation nationale sur le numérique, nous avons travaillé pendant près de six mois pour recueillir les points de vue quant à l'impact du numérique sur l'emploi, le travail, et les politiques publiques concernées.

De façon parallèle, **le débat public a été marqué de plus en plus fréquemment par des inquiétudes sur les tendances observées autour de l'économie numérique**. **La popularité de l'expression "uberisation" en est une illustration manifeste**. On l'a entendue pour interpeller sur l'importance pour les entreprises d'accélérer leur transformation face au développement de

modèles hyper compétitifs et disruptifs. Ou pour montrer que nos schémas de régulation classique sont mis en tension par une innovation numérique qui prends des formes multiples et intervient sur tous les terrains : consommer, s'organiser, produire, se rencontrer, se mobiliser...

Puis on a aussi beaucoup utilisé ce terme pour parler d'un délitement des collectifs de travail par une économie numérique qui consacre l'individualisation du rapport au travail, favorise la course au moins disant par le contournement du salariat, et qui donc mettrais à mal notre système de solidarité sociale qui s'est construit sur cette forme d'emploi.

Il est clair que les tensions sociales autour d'Uber - qu'elles concernent les taxis ou les chauffeurs Uber eux-mêmes d'ailleurs - sont la face émergée de bouleversements qui vont porter bien au delà du secteur des taxis ou de l'hôtellerie, et au delà de la première vague numérique de la *plateformisation* de l'économie. Et déjà, le développement d'une économie collaborative et d'une économie "à la demande" emporte des mutations beaucoup plus profondes, que nous devons prendre pour telles.

Je considère qu'il s'agit d'un réel *stress test* pour la résilience de nos politiques publiques et notre capacité à transformer leur élaboration. Nous voyons bien les difficultés qu'il y a de continuer à raisonner en termes des catégories trop cloisonnées, de seuils trop rigides, etc. dont la pertinence est rapidement remise en cause par une innovation qui crée, partout, du décloisonnement.

3. IL FAUT VOIR PLUS LOIN

Le numérique pour recréer du collectif à toutes les échelles

I**l devient évident que nous sommes sortis de l'époque où l'on accomplissait dans une seule entreprise l'essentiel de sa carrière**. Il devient donc plus nécessaire de sécuriser des trajectoires plus discontinues et de protéger les indépendants économiquement dépendant. **En parallèle de ce mouvement d'individualisation nous appelons à voir plus loin que l'*uberisation* et faire du numérique un levier pour recréer du collectif, à toutes les échelles.**

Or, le numérique, qui est sorti depuis longtemps de l'âge des pionniers du web, connaît une réappropriation sociale et culturelle extrêmement riche. C'est en particulier un terrain foisonnant d'**expérimentations qui testent les futurs collectifs de travail** sur *blockchain* par exemple, ou une gouvernance alternative aux plateformes dominantes de l'économie collaborative. **Il s'y invente de nouvelles formes de mobilisations sociales :** *les chauffeurs d'Uber se retrouvent sur les réseaux sociaux et en dehors pour partager leurs revendications sur les tarifs des prestations. les travailleurs d'AmazonTurks ou demander à être évalués différemment par les algorithmes de recommandation aux clients...* **Nous appelons à soutenir ces contre pouvoirs et ces alternatives**. Il faut absolument investir ces terrains pour réinventer nos modèles, sans quoi nos politiques publiques connaîtrons une disruption qui les rendra disgracieuses et décalées vis à vis de leur époque.

- **Nous soutenons en particulier que des croisements fertiles peuvent être faits entre le mouvement coopératif et les écosystèmes numériques : la véritable disruption économique est socialement innovante.** Un *hacking* culturel est déjà amorcé en France mais aussi aux Etats-Unis et ailleurs, avec un fleurissement d'alternatives qui se veulent plus soutenables et moins centralisatrices que les modèles actuels de l'économie collaboratives.

  Nous avons aussi été frappés par la variété d'entreprises coopératives issues tant du secteur industriel que de startups comme Mnémotix - née d'un projet de recherche de Sophia Antipolis -, ou 1DLab qui fait du streaming musical alternatif, incubée au Numa. Les formes coopératives sont intrinsèquement prédisposées à se déployer dans le numérique qui est pas essence un terrain de création collective et d'innovation ouverte *(Il n'y a pas de meilleur exemple que le Web lui même, qui a été conçu open source :). Dans les SCIC par exemple (les sociétés coopératives d'intérêt collectif) chacun peut être dépositaire de l'entreprise et décider de la redistribution de la valeur matérielle <u>et immatérielle</u>. On peut impliquer dans le sociétariat (l'actionnariat coopératif) des parties prenantes élargies (collectivités, investisseurs, contributeurs bénévoles,...).*

  Il faut soutenir politiquement et juridiquement leur déploiement, aux niveaux européen, national et local : pour mieux faire connaître ces modèles, outiller leur utilisation, leur

donner un meilleur accès aux levées de fond, hybrider les formes de sociétariat possible, mais aussi trouver des articulation efficaces avec le capital risque.

- **Par ailleurs, le numérique doit être un levier pour renouveler les formes du dialogue social, et renouveler la démocratie sociale.** Il doit aussi aider à faire une place aux communautés de travail atomisées : chauffeurs Uber, freelances, indépendants microentrepreneurs, pluriactifs, etc. En effet, leur sécurisation repose autant sur leur statut que sur la façon dont ils peuvent être représentés.

  Il faut aussi rééquilibrer les rapports de force entre les plateformes et leurs communautés d'utilisateurs et de travailleurs - particuliers ou professionnels. Nous pensons que cela passe nécessairement par la création de canaux pérennes de discussion et de négociation sur les points de tension prévisibles. Nous avons constaté dans nos travaux qu'il existe une réelle demande sur ce plan : *Comment sont fixés les tarifs ? Peut-on être plus visible lorsque l'on a plus d'ancienneté ? Est-on libre de développer ou non sa propre clientèle ? Quelle répartition des responsabilités ? Quels critères et quelle transparence des systèmes d'évaluation ? Lorsque je quitte la plateforme, est-ce que je peux emporter avec moi le capital informationnel, (données, productions immatérielles,...) co-produit avec la plateforme ?*

4. VOEUX

Je conclus en profite de ce moment pour vous adresser à tous mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2016. La France a su être pionnière en défendant une vision audacieuse pour les libertés numériques individuelles (Le 6 janvier 1978 : Loi Informatique et libertés). Mon souhait est qu'elle en fasse de même, si ce n'est davantage, pour proposer une réinvention du travail. Ces sujets fondamentaux doivent etre expérimentés au plus tot et débattu fortement, en particulier avec la campagne présidentielle qui poind et qui marque toujours le temps fort de notre vie démocratique.

Trop souvent le temps du débat public est dilapidé pour des sujets mineurs, médiatiquement et politiquement inflammables, mais sans potentiel de transformation politique, économique et social. Le CPA, le revenu de base, l'économie coopérative, les services publics de Pair à Pair, dessinent les contours de notre nouveau contrat social à l'heure de la révolution numérique.. Gageons que ces questions clefs qui changeront - que l'on s'en occupe ou pas!-, la vie de nos concitoyens, francais et européens, s'invitent avec fracas et utilité dans la campagne présidentielle à venir.

Je laisse la parole sans plus attendre à Nathalie ANDRIEUX

Merci à tous